



UNIVERSITÉ DE NANTES

Lemna

Réponse au rapport d'évaluation HCERES,  
LEMNA, EA4272  
Université de Nantes

*A l'attention de M. Pierre-Xavier MESCHI, Président du comité d'experts, et pour copie aux autres membres du comité, Mme Véronique MALLERET, Mme Sophie MORIN-DELERM, M. Francis SALERNO, et M. Patrick VILLIEU, à la représentante de l'HCERES, Mme Stéphanie CHATELAIN-PONROY, à M. Frédéric BENHAMOU, Vice-Président Recherche et Innovation de l'Université de Nantes*

L'équipe de Direction du LEMNA souhaiterait remercier le Comité d'évaluation HCERES pour le bilan qui, dans l'ensemble, reflète assez bien la situation du LEMNA dans ses forces et faiblesses. Nous aimerions néanmoins revenir sur quelques éléments évoqués dans le rapport du Comité, auxquels il nous semble important d'apporter quelques éléments de précision.

- 1) Sur la place de l'économie maritime et de l'environnement dans le laboratoire, il est étonnant de lire dans le rapport (p. 20) que « la sous-thématique économie maritime (et environnement) n'a pas encore atteint une maturité permettant d'identifier le LEMNA comme une unité de recherche porteuse au niveau national en la matière ». Cette sous-thématique est en effet développée depuis plus de 25 ans dans l'unité, a généré un nombre incalculable de projets (dont de nombreux projets européens et internationaux dans le cadre des PCRD, de la Banque Mondiale, des ANR et de grands projets régionaux comme GERRICO ou COSELMAR en coordination) et une production scientifique soutenue et de qualité dans les meilleures revues classées. Un de ses représentants a été nommé vice-Président du groupe de travail économique par le Ministre de l'Ecologie au Grenelle de la mer en 2009 et se trouve être le directeur-adjoint de la FR-CNRS IUML depuis plus de 12 ans. L'activité de recherche et d'observation des activités économiques du littoral a permis de créer une cellule de transfert et de valorisation dans la filiale de l'Université de Nantes (SAS Capacités) qui génère une activité contractuelle très importante au niveau national et emploie six ingénieurs d'étude à plein temps. Compte tenu de ces faits, nous considérons que le LEMNA est plutôt bien identifié comme une unité de recherche porteuse non seulement au niveau national, mais aussi international.

- 2) Le fléchissement des publications relevé comme un risque (p. 7) peut aisément s'expliquer, comme il est précisé dans le rapport remis au comité (p. 17), par le non-remplacement au cours de ces trois dernières années des enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'une mobilité sortante (décision de l'Université). Il s'agissait le plus souvent de professeurs expérimentés et fortement publiants, notamment en économie de l'environnement, dont le départ ne pouvait être compensé à la même hauteur par la production des jeunes collègues en poste. Cette situation a évolué depuis que l'Université de Nantes a accepté de ré-ouvrir quelques postes au concours (5 postes en 2016, dont 4 PR) et nous escomptons que les nouveaux venus pourront contribuer à rétablir la production scientifique aux niveaux des années les plus productives du contrat quinquennal écoulé. Par ailleurs, la stratégie du LEMNA visait pour ce contrat une élévation de la qualité des revues scientifiques ciblées. Il est avéré que les journaux de rang 1 ou 2 du CNRS acceptent dans une moindre proportion les manuscrits de recherche soumis et qu'elles sont plus exigeantes quant aux critères scientifiques de publication, ce qui allonge considérablement les délais de parution et accapare davantage le temps des chercheurs. La qualité de la production a primé sur la quantité d'articles : c'est notamment en 2014 que la plus forte proportion (42%) d'articles a pu être observée dans les revues de rang 1 et 2. Enfin, le comité a pu relever le nombre important d'articles publiés dans des revues non classées par le CNRS dans la section 37 (économie-gestion) (p. 9). Ce nombre résulte souvent des efforts consentis pour développer de la recherche en pluri-disciplinarité (efforts demandés par l'Université), notamment avec les sciences de la vie et de la terre et les sciences pour l'ingénieur, puisque certaines des revues à fort facteur d'impact dans ces disciplines ne sont pas comptabilisées dans la liste de la section 37 du CNRS.
- 3) Une décroissance forte des contrats ANR a pu être observée depuis 2013 (p. 5). Nous tenons à commenter cette baisse qui n'est pas spécifique au LEMNA mais relève d'une sélectivité et d'un taux de rejet des projets par l'Agence Nationale de la Recherche de plus en plus élevés. A l'appui, nous pouvons citer l'article publié par Patrick Petitjean dans Le Monde du 23 septembre 2015 « Recherche : la sélection par l'excellence est dénaturée », qui s'interroge sur les critères de sélection quand les taux d'acceptation tombent sous le seuil des 10%. C'est pourquoi le LEMNA s'est évertué non seulement à redoubler d'efforts dans la soumission de projets ANR, mais également à diversifier les sources de financement telles que les fonds de soutien régionaux, le programme Interreg IVb, le programme Erasmus Plus (Capacity Building), etc.
- 4) En ce qui concerne la gouvernance et une éventuelle décentralisation du budget entre les axes, telle n'est pas la stratégie actuelle poursuivie par le LEMNA qui ne perçoit pas les axes comme des entités de recherche autonomes au sens du CNRS, mais comme des directions de recherche visant à intégrer les projets scientifiques des chercheurs de l'ensemble du laboratoire. Les budgets quinquennaux sont insuffisants à l'heure actuelle pour justifier un fractionnement en trois parts qui ne ferait que cloisonner les recherches menées dans les trois axes du laboratoire sans donner de réels moyens aux équipes. Le budget de fonctionnement ministériel, une fois ôtées les dépenses de soutenances de thèses, HDR et séminaires, ne laisserait que de faibles marges de



manœuvre pour lancer des appels d'offres internes. L'essentiel des ressources est ainsi obtenu au sein des axes par la recherche de moyens contractuels en meilleure adéquation avec le fonctionnement par projet au sein des axes thématiques.

- 5) Enfin, en matière de stratégie de laboratoire, la suggestion du rapport concernant l'invitation de collègues étrangers au conseil de laboratoire est très intéressante. Elle peut s'incarner bien sûr au travers de la politique d'invitation déjà actuellement menée mais une réflexion dédiée pourrait développer et approfondir les bénéfices que nous pourrions tirer des échanges avec nos collègues étrangers. Nous soumettrons ce point à la réflexion du conseil de laboratoire et lors de la prochaine assemblée générale du LEMNA.

À Nantes, le 5 Avril 2015.

Thomas Vallée  
Directeur du LEMNA

